

[Accueil par voie de détachement et à titre dérogatoire de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dans le corps des personnels de direction](#) [1]

Note de service du 9 janvier 2023

Bulletin officiel de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - N° 12 du 23 mars 2023

Le nombre de postes offerts à l'accueil par voie de détachement dans le corps des personnels de direction des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés est fixé à 5 pour l'année 2023. Ce recrutement est ouvert dans les conditions du décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 susmentionné. L'accueil par détachement donnera lieu à un recrutement sur profil, directement sur poste. Une fiche descriptive d'emploi sera publiée par la direction de l'encadrement sur le site de la Place de l'emploi public (PEP).

[En savoir plus \(Bulletin officiel du MENJ\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/accueil-par-voie-de-d%C3%A9tachement-et-%C3%A0-titre-d%C3%A9rogatoire-de-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-de-lobligation>

[2] <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo12/MEND2235100N.htm>